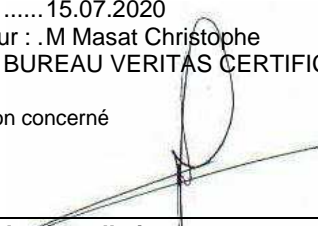




## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

|  |   |
|--|---|
| N° : ..... 2007017<br>Valable jusqu'au : ..... 14.07.2030<br>Type de bâtiment : ..... Habitation (parties privatives d'immeuble collectif)<br>Année de construction : ... <1948 – totalement rénovée > 2000<br>Surface habitable : ..... 62.10 m <sup>2</sup><br>Adresse : 47, rue R.Salengro – 42000 ST ETIENNE | Date (visite) : ..... 15.07.2020<br>Diagnostiqueur : . M Masat Christophe<br>Certification : BUREAU VERITAS CERTIFICATION France n°2485983<br>N° ADEME : non concerné<br>Signature :  |
| <b>Propriétaire :</b><br>Nom : Affaire Judiciaire C.MUTUEL C/ COMBRICHON<br>Adresse : ..... chez AXIOJURIS, avocat Lyon 6°   | <b>Propriétaire des installations communes</b> (s'il y a lieu) :<br>Nom : .....<br>Adresse : .....  |

### Consommations annuelles par énergie

*L'opérateur n'a pu être en mesure de réaliser un DPE car il ne nous a pas été fourni de relevés exploitables des consommations. Ne pouvant utiliser pour ce type de bien une méthode de calcul conventionnel (voir arrêté du 8.02.2012) Il n'est pas possible d'établir une estimation des consommations et de fournir les étiquettes « énergie » et « GES ».*

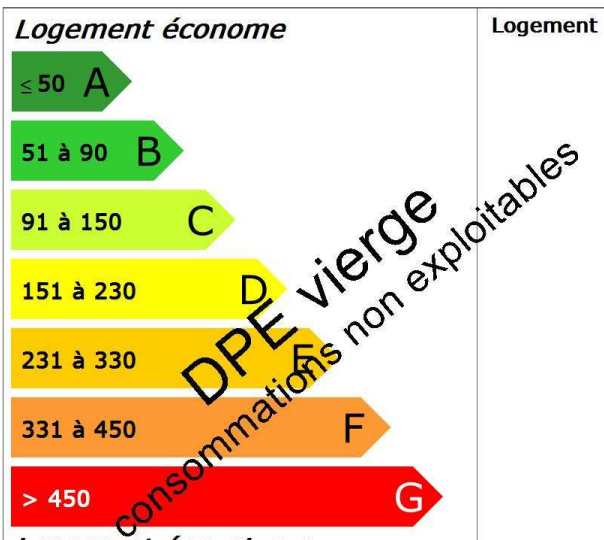
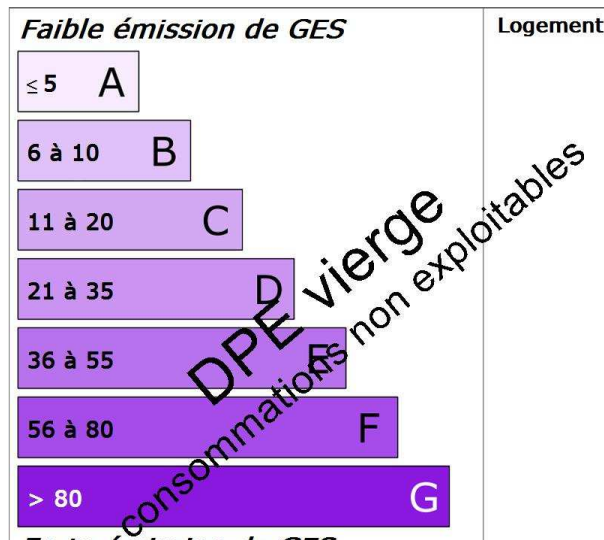
*Le diagnostic se limite aux constatations et au descriptif.*

|  | Moyenne annuelle des consommations        | Consommations en énergies finales                    | Consommations en énergie primaire     | Frais annuels d'énergie |
|--|---|--|---------------------------------------|-------------------------|
|  | détail par énergie dans l'unité d'origine | détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub> | détail par usage en kWh <sub>EP</sub> |                         |
| Chauffage  |   | -  | -                                     | -                       |
| Eau chaude sanitaire                                   |   | -  | -                                     | -                       |
| Refroidissement  |   | -  | -                                     | -                       |
| <b>CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES</b> |   | -  | -                                     | -                       |

|  |   |
|--|---|
| <b>Consommations énergétiques</b> (en énergie primaire)<br>Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement | <b>Émissions de gaz à effet de serre (GES)</b><br>Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement |
|--|---|

Consommation réelle :- kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

Estimation des émissions : - kg<sub>éqCO2</sub>/m<sup>2</sup>.an

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Logement économe</b></p>  <p>Logement</p> | <p><b>Faible émission de GES</b></p>  <p>Logement</p> |
|--|---|

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

## Descriptif du logement et de ses équipements

| Logement   | Chauffage et refroidissement  | Eau chaude sanitaire, ventilation   |
|--|---|---|
| <b>Murs :</b><br>Maçonnerie ancienne d'épaisseur 30 cm environ, isolé par l'intérieur, donnant sur l'extérieur<br>Maçonnerie ancienne d'épaisseur 30 cm environ, isolé par l'intérieur, donnant sur mitoyenneté<br>Maçonnerie récente d'épaisseur 15 cm environ, isolé par l'intérieur, donnant sur parties communes | <b>Système de chauffage :</b><br>collectif (gaz naturel)                            | <b>Système de production d'ECS :</b><br>ballon électrique vertical, situé dans le volume chauffé, et contigu aux installations, capacité 200 litres |
| <b>Toiture :</b><br>Dalle béton isolée donnant sur un local chauffé (logement)   |   |   |
| <b>Menuiseries :</b><br>Porte(s) bois opaque pleine, donnant sur des circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur<br>Fenêtres battantes bois double vitrage avec volets bois pliants, donnant sur l'extérieur  | <b>Système de refroidissement :</b><br>Néant  | <b>Système de ventilation :</b><br>VMC simple flux, hygroréglable   |
| <b>Plancher bas :</b><br>Dalle béton isolée donnant sur un local chauffé (logement)  | <b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b><br>Néant          |   |
| <b>Énergies renouvelables</b>  | Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an |   |
| Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant   |   |   |

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc.) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquées par les compteurs ou les relevés.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Variations des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergies renouvelables produites par les équipements installés à demeure.

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

## Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit,
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante. Si vous disposez d'un thermostat, réglez-le à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température « Hors gel » fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Eteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### Autres usages

#### Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes),
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques,..) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique/audiovisuel :

- Eteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### Electroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

## Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

| Mesures d'amélioration   | Commentaires | Crédit d'impôt |
|--|--------------|----------------|
| Il n'a pas été mis en évidence d'amélioration permettant d'augmenter la performance énergétique du bien avec une rentabilité intéressante. |              |                |

### Commentaires

Le relevé de comptes transmis n'est pas exploitable pour réaliser le rapport de DPE

**Références réglementaires et logiciel utilisés :** Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 1er décembre 2015, 22 mars 2017, arrêtes du 8 février 2012, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) ou [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

*Nota :* Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - Le Guillaumet 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX (détail sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) programme n°4-4-11)**